



CONDITIONS ET TARIFS

A compter du 1er juin 2012

Prestations de dépannage applicables aux clients de La Banque Postale effectuées en Agence Postale Communale*

Prestations financières de dépannage

RETRAIT D'ESPÈCES D'UN CCP

Par le titulaire⁽¹⁾ sur son propre compte
(au maximum 350€ par période de 7 jours glissants) Gratuit

RETRAIT D'ESPÈCES D'UN COMPTE D'ÉPARGNE⁽²⁾

Par le titulaire⁽³⁾ sur son propre compte
(au maximum 350€ par période de 7 jours glissants) Gratuit

Prestations associées (TRANSMISSION AU BUREAU CENTRE DE TRAITEMENT)

DEMANDE DE VERSEMENT D'ESPÈCES SUR UN CCP OU UN COMPTE D'ÉPARGNE

Par le titulaire sur son propre compte
(au maximum 350 € par période de 7 jours glissants) Gratuit

DEMANDE D'ÉMISSION DE MANDATS ORDINAIRES

(montant maximum de 350 € par envoi)

À destination de la France Métropolitaine, Andorre, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Monaco, Réunion, Saint Pierre et Miquelon

Jusqu'à 100 €	6,00 €
De 100,01 € à 200 €	7,00 €
De 200,01 € à 300 €	8,20 €

PAIEMENT DES MANDATS ORDINAIRES

Montant maximum de 350 € par mandat Gratuit

(1) Seuls les titulaires et les co-titulaires (personnes physiques, capables majeurs) ainsi que les Représentants Légalx des Personnes Morales sont autorisés à effectuer ces opérations de retraits sur CCP.

(2) Livret A, LDD, LEP, Livret Jeune Swing.

(3) Seuls les titulaires (personnes physiques, capables majeurs) sont autorisés à effectuer ces opérations de retraits sur compte d'épargne.

* Prestations de dépannage effectuées pour le compte de La Banque Postale, société du Groupe La Poste.